



**DECISION MUNICIPALE N°005/DM/CBK/SG/2026 DU 01/04/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°004/AONO/CBK/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE
D'OMAN 2 (LOT 1), D'AKOK BEKOE (LOT 2) ET LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE
CLASSE AU CENTRE D'ALPHABETISATION D'ESSAZOCK 2 (LOT 3), DANS LA COMMUNE
DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE**

- Vu La Constitution;
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu La loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°004/AONO/CBK/CIPM/2026 DU 20/02/2026 pour les travaux de construction d'un bloc de trois salles de classe à l'Ecole Publique d'Akok Bekoé (lot 2) dans la Commune de Bikok ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 mars 2026 ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 31/03/2026.

DECIDE

Article 1^{er} : La Société ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché relatif à la construction d'un bloc de trois salles de classe à l'Ecole Publique d'Akok Bekoé dans la Commune de Bikok, objet de l'Appel d'Offres susmentionné :

Lot	Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
2	ETS MESSO BP: Yaoundé Tél.: 676 041 684	37 693 006	Trois (03) mois	Attributaire avec une offre remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATION :

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ DD/MINDDEVEL/MAK ;
- ✓ DDMINTP/MAK ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

